

**Délibération n°40**

**L'AN deux mille vingt et un, le mardi 30 mars**, le conseil communautaire, convoqué le 24 mars 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
56

**Nombre de votants :**  
56

**Date de convocation :**  
24 mars 2021

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
07 avril 2021

**Objet : Marché d'étude préalable  
au transfert des compétences  
eau et assainissement – Avenant  
n°3 : autorisation de signature**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Roland, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires**.  
Mme PALASSE Brigitte, **suppléante**.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- Mme BERTHELEMY Hélène *a donné pouvoir* à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M BRAULT Charles *a donné pouvoir* à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- M GRENET Daniel *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M HEBRARD Jean-Pierre *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir* à M WEINMEISTER Nicolas,
- M IMBERT Didier *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme PERRETON Régine *a donné pouvoir* à M RAYMOND Vincent,
- Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre,

- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

*Absents :*

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M PECOUL Pierre,

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M DEAT Alain

**Rapport n°40 - Marché d'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement – Avenant n°3 : autorisation de signature**

Vu le code de la commande publique, notamment son article L2194-1,  
Vu le marché conclu avec le groupement CALIA/HYDRATEC/LANDOT et ses avenants 1 et 2,  
Vu l'avis de la Commission des marchés passés selon une procédure adaptée réunie le 22 février 2021,

Considérant qu'il apparaît opportun aux vues des connaissances acquises par le groupement des structures tarifaires et des budgets transférés, de confier à l'équipe titulaire du marché une nouvelle expertise concernant l'ensemble des tarifs communaux afin de définir leur cohérence au regard des budgets transférés et des besoins d'investissement sur les prochaines années,

Considérant que pour mener à bien cette étude complémentaire, une prolongation de la tranche optionnelle du marché doit être envisagée pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2021,

Considérant l'incidence financière de cet avenant :

MONTANT ESTIMATIF INITIAL (EN €HT)	MONTANT DES AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)	NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ (EN €HT)	% D'AUGMENTATION
132 300	+20 900	+ 19 900	173 100	+30,8%

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, et à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 au marché d'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement, pour d'un montant de 19 900€ HT, avec la société CALIA mandataire du groupement CALIA/HYDRATEC/LANDOT.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 31 mars 2021***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*